

Cette conduite à tenir est à appliquer lorsqu'un résident ne se trouve pas à l'endroit attendu.

1) Rechercher le résident :

- Vérifier (auprès de l'accueil, de l'infirmerie, du personnel...) que le résident n'a pas de rendez-vous à l'extérieur, ni en famille.
- Rechercher le résident dans tout l'EHPAD (salles de bains, chambres y compris celles des autres résidents, salons, sous-sols, cuisine, vestiaires, locaux techniques,...) puis dans le jardin, aux alentours immédiats, avec un téléphone portable.
- *La nuit, vérifier que les zones qui rendent le bâtiment accessible vers l'extérieur sont bien verrouillées.*
- Tous les lieux de l'EHPAD doivent être contrôlés avant de passer à l'étape suivante.
- *Attention à ne jamais laisser l'EHPAD sans personnel sur place durant ces recherches.*

2) Si la disparition est confirmée, alerter :

- La gendarmerie de Saint Martory **05.61.90.23.17**. (si leur service est fermé, l'appel bascule automatiquement à la gendarmerie de Salies du Salat)
- La famille ou le représentant légal par téléphone et/ou par fax.
- La personne d'astreinte ou en journée la direction de l'établissement.

3) Préparer pour faciliter les recherches :

- L'heure et le lieu auxquels a été vu le résident pour la dernière fois.
- La description du résident : habillement, taille, corpulence, cannes, lunettes, couleur des cheveux et tout signe distinctif et fournir une photographie si l'EHPAD en dispose d'une.

4) Lorsque le résident est retrouvé :

- En informer toutes les personnes qui ont été alertées de la disparition et, en premier lieu, la famille du résident.

<p><u>Nom :</u> <u>Fonction :</u></p> <p><u>Visa :</u></p>	<p><u>Rédacteur</u></p>	<p><u>Validation</u> Sylvie LACOSTE, Directrice</p>	<p><u>Conformité à la gestion</u> <u>qualité</u> Audrey TINNES, Chargée Qualité</p>
--	-------------------------	---	---